RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2024

SAS 2AM SERVICES
Société en liquidation
Au capital de 500 euros
59 rue Louise Michel
79111 MANTES LA VILLE
SIREN N°921 623 682 R.C.S VERSAILLES

Le 30/06/2024, l'actionnaire unique au siège social, M. ZAHDALI TAZI

AZIZ L'assemblée est valablement constituée.

L'assemblée est présidée par M. ZAHDALI TAZI AZIZ.

L'ordre du jour est évoqué :

- approbation des comptes de liquidation
- répartition du solde de liquidation
- clôture des opérations de liquidation
- pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE DECISION
APPROBATION DES COMPTES DE LIQUIDATION

L'actionnaire unique approuve les opérations de liquidation ainsi que les comptes définitifs qui en résultent en faisant ressortir un solde NEGATIF de 4.641€.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

DEUXIEME DECISION
REPARTITION DU SOLDE DE LIQUIDATION

L'actionnaire unique constate le solde NEGATIF de 4.641€, aucune répartition du solde n'est possible.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

TROISIEME DECISION
CLOTURE DES OPERATIONS DE LIQUIDATION

L'actionnaire unique donne quitus au liquidateur de sa gestion, et le décharge de son mandat. Il constate la fin des opérations de liquidation et prononce la clôture définitive de la liquidation à compter du 30/06/2024.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

QUATRIEME DECISION
POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne tous pouvoirs à M. ZAHDALI TAZI AZIZ pour effectuer la demande de radiation de la société du registre du commerce et des sociétés et accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le liquidateur.

M. ZAHDALI TAZI AZIZ
Le Liquidateur

